



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Haïti

Question écrite n° 94059

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la prolifération d'une épidémie de choléra à Haïti. En effet, après bientôt dix mois après que le tremblement de terre dans l'île d'Haïti se soit produit, l'apparition de plusieurs centaines de cas de choléra est inquiétante, car cette épidémie pourrait avoir une vitesse de propagation importante, dans les campements de fortune, nombreux à persister sur Haïti. Cette épidémie se propage surtout par la raréfaction de l'eau potable, dans des populations fragilisées notamment par la malnutrition. L'aide de la France est attendue car la créolité et notre présence guadeloupéenne, martiniquaise et guyanaise dans les Caraïbes et l'Amérique, nous rapprochent et nous lient, avec nos racines historiques. De plus, la renommée internationale du savoir-faire français en matière de lutte contre les épidémies, fait de la France une référence d'expérience pour la médecine d'urgence dans cette partie du monde, sans compter que le président Nicolas Sarkozy fut un des premiers chefs d'État à se rendre sur place, pour une visite attendue et très remarquée par le peuple haïtien. Il lui demande donc de lui indiquer les actions menées par la France à Haïti, pour lutter contre cette épidémie.

Texte de la réponse

Quelques mois après la tragédie du 12 janvier 2010, une autre épreuve est venue endeuiller la population haïtienne. L'épidémie de choléra qui s'est déclenchée en Haïti à la mi-octobre 2010 semble à présent stabilisée mais a causé, à ce stade, le décès de plus de 5 000 malades. Comme au lendemain du séisme, la France a rapidement fait la preuve de sa solidarité en mettant en place des moyens financiers, matériels et humains importants pour lutter contre la propagation de l'épidémie et soigner les malades. Dès le début de la contagion, une délégation de crédits de 100 000 euros au profit de la Croix-Rouge française a été décidée, afin d'apporter une aide rapide aux structures de la petite enfance menacées par l'épidémie. Une équipe médicale française (un pédiatre et deux auxiliaires de puériculture du CHU de Point-à-Pitre) a réalisé une mission avec la Croix-Rouge française et l'Institut du bien-être social et de recherches (IBSER) dans le cadre du programme « prévention orphelinats ». À la réouverture de l'aéroport de Port-au-Prince, fermé suite au passage de l'ouragan Tomas, le 6 novembre 2010, un avion militaire français de type CASA a transporté une tonne d'hypochlorite de calcium, puissant purificateur d'eau, offerte par le groupe Suez à la direction nationale haïtienne de l'eau potable et de l'assainissement (DINEPA) ainsi que deux tonnes de bâches fournies par la Croix-Rouge. Ces matériels ont servi à l'alimentation de la ville de Port-au-Prince en eau potable pendant plusieurs semaines et ont contribué à l'équipement des camps affectés par le passage du cyclone. Il était important d'aider à la compréhension de l'évolution de l'épidémie pour pouvoir la combattre efficacement. C'est à cette fin qu'une mission médicale, menée par l'un des grands spécialistes français de la lutte contre le choléra, le professeur Piarroux, a apporté, dès le 7 novembre 2010, un appui médical et scientifique aux autorités sanitaires haïtiennes. La relève du professeur Piarroux a ensuite été assurée par le médecin principal Rachel Hauss du service de santé des armées. La livraison d'équipements s'est poursuivie, les 9 et 10 novembre, avec l'acheminement par le centre de crise (CDC) de 10 000 bâches et de 150 lits spéciaux dédiés aux centres de traitement du choléra (CTC) au profit de la Croix-Rouge française. Le CDC a également fait parvenir du matériel médical ainsi que des

médicaments et produits pharmaceutiques destinés à l'hôpital universitaire d'État d'Haïti : antibiotiques, cathéters pour perfusion, équipements de protection et solutions de nettoyage des surfaces, pour une valeur totale de 65 000 euros. Une délégation de crédits de 80 000 euros a été effectuée par le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Cette somme a permis l'achat de tentes et de bâches pour le compte de l'UNICEF, pour reloger en urgence les populations les plus exposées. Le dispositif a été complété début mars 2011, par la mise à disposition par la France de 150 nouveaux lits, adaptés au traitement du choléra, destinés au centre de santé GHESKIO. Ces équipements sont destinés à renforcer les institutions locales qui devront assumer de plus grandes responsabilités et anticiper la décade des structures mises en place par les ONG. Par ailleurs, la France s'associe à la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie, prônée par les experts du Centre européen de contrôle des maladies infectieuses (European CDC) dans la lutte de l'épidémie de choléra. Celle-ci consiste à renforcer le suivi épidémiologique par le recueil et l'analyse de données fiables sur le terrain.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoul](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94059

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12566

Réponse publiée le : 4 octobre 2011, page 10529